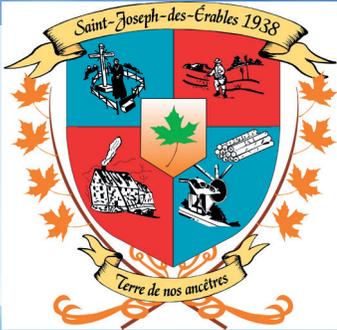


Le Lien



des Joséraphabliens

Pour nous joindre

Bureau municipal:

Marie-Josée Mathieu 418 397-4772

Maire:

Jeannot Roy 418 397-5650

Directeur des travaux publics:

Louis-Marie Lessard 418 397-5820

Inspecteur en bâtiment:

Steeve Breton permis@stjosephdeserables.com

Personne désignée:

Marc Giguère 418 397-6070

Émission des permis feux:

Alain Busque 418 397-4358 poste 233

Heures d'ouverture du bureau municipal:

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

« En te levant le matin, rappelle-toi combien précieux est le privilège de vivre, de respirer, d'être heureux. »

Marc Aurèle

Mot du maire

Bonjour,

En espérant que votre santé et celle de vos proches se porte bien. Je prends un moment pour vous souhaiter, au nom du Conseil et de la direction, une bonne et heureuse année 2021. Faites-la passer à l'histoire pour les bonnes raisons, il n'en tient qu'à vous.

Petit rappel, vous recevrez bientôt votre compte de taxes, une augmentation de 2% a été votée pour ce qui concerne la municipalité, les autres frais ne sont pas sous notre contrôle et sont répartis équitablement comme à l'habitude.

Une rencontre, avec le professeur émérite Pierre Fortin, a été faite le 12 janvier dernier au sujet de la rivière Chaudière, celle-ci fut très intéressante. Monsieur Fortin a une vision complètement extérieure de la situation et quelques pistes de solutions. Je vous invite à écouter la rencontre, dont le lien sera disponible sur notre page Facebook, et commenter si vous le désirez.

Enfin, le projet du bureau municipal avance, aussitôt que nous aurons la possibilité de vous présenter le visuel du projet, nous le ferons. À la prochaine!



Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 janvier, le conseil municipal:

- Adopte le règlement N° 245-20 pour la taxation 2021;
- Mandate l'entreprise Débroussaillage Adam Vachon pour les travaux de débroussaillage dans le rang des Érables nord et le rang St-Bruno;
- Donne avis de motion et dépose les projets de règlements RM-SQ-02 (règlement sur les nuisances et la salubrité) et RM-SQ-03 (règlement sécurité, paix et ordre). Ces deux règlements ont été refaits, afin d'être uniformisés avec

- l'ensemble des municipalités de la MRC Robert-Cliche pour faciliter le travail de la Sûreté du Québec;
- Donne avis de motion et dépose le projet de règlement N° 246-21 concernant une modification au règlement de zonage, afin de retirer les restrictions de limites d'étage et de superficie pour les habitations unifamiliales isolées saisonnières sur un terrain de plus de 10 ha, situé dans la zone forestière.

Mise à jour Covid-19

En lien avec les directives émises par le gouvernement du Québec le 6 janvier 2021, le bureau municipal est fermé aux citoyens. Par contre, nous tenons à vous informer que le personnel poursuit actuellement ses activités régulières. Vous pouvez communiquer avec eux par téléphone au 418 397-4772 ou par courriel à municipalite@stjosephdeserables.com ou à info@stjosephdeserables.com.

Pour les questions concernant les demandes de permis, vous pouvez communiquer avec notre inspecteur en bâtiment à l'adresse courriel suivante: permis@stjosephdeserables.com.

Pour ce qui est du paiement de vos taxes, nous vous invitons à nous transmettre vos chèques par la poste ou à utiliser le paiement en ligne via les institutions financières.

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le **mardi 2 février** par visioconférence et sera disponible à l'adresse suivante: <http://stjosephdeserables.com>. Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.

Nous désirons nous assurer de la protection de tous nos citoyens et nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les directives gouvernementales.

Nous continuons de suivre l'évolution de la situation et nous vous tiendrons informé des derniers développements via notre page Facebook et notre site web.

Nous vous remercions pour votre collaboration

Logiciel d'alerte de masse

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dispose d'un système informatisé d'alerte et de mobilisation en cas de sinistre, qui permet de rejoindre nos citoyens lors de situations d'urgence, en plus de les informer sur des situations spécifiques.

Chaque citoyen peut choisir les alertes et les notifications qu'il souhaite recevoir selon les paramètres spécifiés lors de son inscription. De plus, vous pouvez choisir la façon dont vous souhaitez être informés: téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou par courriel.

Il est à noter que ce service gratuit et l'inscription se fait en quelques minutes. Inscrivez-vous dès maintenant pour profiter de ce nouveau service d'alertes citoyennes et pour être bien informé lors des situations particulières sur notre territoire.

<https://massalert.citam.ca/stjosephdeserables>



**ALERTES ET
NOTIFICATIONS
DE MASSE**

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE:

Lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, le Conseil a adopté le règlement N° 245-20 DÉCRÉTANT LE TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION.

Le taux de taxe foncière sera établi selon les modalités suivantes:

- Taxe foncière générale: 0,648 \$ du cent dollars d'évaluation;
- Taxe foncière sûreté: 0,078 \$ du cent dollars d'évaluation;
- Taxe foncière MRC Robert-Cliche: 0,122 \$ du cent dollars d'évaluation ;
- Taxe foncière bibliothèque et loisirs: 0,113 \$ du cent dollars d'évaluation.

S'ajoutera le coût des ordures au montant de 155 \$ pour les résidences, 235 \$ par exploitation agricole, 235 \$ par commerce à l'exception de Pianos André Bolduc qui devra payer 2 300 \$, le Camping Saint-Joseph qui devra payer 825 \$ et Jardinier Huard qui devra payer 530 \$ en raison du volume de vidanges; et 100 \$ par chalet ou roulotte. Afin de pourvoir à la quote-part de la MRC Robert-Cliche pour la gestion des fosses septiques, les propriétaires de résidence unifamiliale ou à logements multiples auront un tarif de 170,16 \$ par logement et les propriétaires de chalet auront un tarif de 85,08 \$. Pour un immeuble possédant une installation septique Hydro-Kinétique ou tout autres installations avec la même technologie aura un tarif de 105,69 \$.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce ce vingt-deuxième jour du mois de janvier 2021.

Marie-Josée Mathieu,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public

Avis d'assemblée de consultation publique sur le projet de règlement N° R-246-21 amendant le règlement de zonage N° 217-17

AVIS PUBLIC est donné:

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2021, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté le projet de règlement N° R-246-21 amendant le règlement de zonage N° 217-17.

QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 publié le 2 octobre 2020 le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation écrite pendant 15 jours précédant la séance du conseil municipal prévue le 2 mars 2021.

Le projet de règlement de zonage N° R-246-21 touche les dispositions suivantes:

La superficie maximale à respecter et le nombre d'étage permis pour les habitations unifamiliales saisonnières dans la zone Forestière F-31;

QUE le projet de règlement N° R-246-21 est disponible pour consultation au bureau municipal ou peut être obtenu électroniquement en en faisant la demande par téléphone ou par courriel;

QUE toute personne intéressée à se faire entendre peut transmettre ses commentaires écrits par courriel à l'adresse suivante: municipalité@stjosephdeserables.com ou par courrier au 139 rue Ste-Christine, suite P5, Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0;

QUE les dispositions du projet de règlement de zonage N° R-246-21 sont susceptibles d'approbation référendaire;

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce 21 janvier 2021

Marie-Josée Mathieu,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CARDIO-THON *à la maison*

Le Cardio-thon se réinvente
en Cardio-thon
à la maison
pour sa huitième édition !

SAMEDI
20 FÉVRIER 2021
8 h à 16 h

12 h de cardio cumulatif

Au profit de la

FONDATION
DU CŒUR
BEAUCE-ÉTCHEMIN



Au CŒUR de la santé de VOTRE population

Avis public

est donné par la soussignée, Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité:

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2021

Conformément aux dispositions des articles 1007 du Code municipal, avis public est par la présente donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et à toutes les personnes intéressées, que le rôle général de perception est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti à toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrrages, ou autres deniers.

Conformément aux dispositions du Règlement 245-20 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2021, les dates de versement sont fixées au:

- Premier versement: 1^{er} mars 2021
- Deuxième versement: 1^{er} juin 2021
- Troisième versement: 1^{er} septembre 2021

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce ce vingt-deuxième jour du mois de janvier 2021.



Marie-Josée Mathieu,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sentier de raquettes

Une belle nouveauté s'offre à vous en cette saison hivernale, les sentiers de raquettes sont maintenant ouverts sur le site du Moulin des Fermes. Comme l'entretien se fait par des bénévoles, il peut arriver que les pistes ne soient pas optimales en tout temps, nous vous demandons donc d'être compréhensifs. Vous pouvez donc les utiliser mais soyez prudents, car les conditions ne sont pas parfaites en tout temps. De plus, les usagers devront respecter les consignes de la santé publique. Nous tenons à remercier nos bénévoles qui donnent de leur précieux temps, afin que nous puissions ouvrir ces sentiers aux citoyens.



Déneigement

des entrées privées

Nous vous demandons de faire très attention lorsque vous déneigez votre entrée. Certains citoyens laissent de l'accumulation de neige sur la route et sur l'accotement lors de leur déneigement. Nous vous rappelons que cette accumulation peut être dangereuse pour les automobilistes et complique aussi le déneigement par notre camion. Sans oublier qu'une montagne de neige peut nuire à votre visibilité lorsque vous sortez de votre entrée.



Chronique du pont

Suite à une discussion avec Odile Béland, directrice générale pour la région de Chaudière-Appalaches du ministère des Transports, nous avons eu comme information que l'appel d'offre concernant l'étude d'opportunité pour le futur pont sera octroyé au mois d'avril ou mai 2021. Cette étude sera d'une durée d'environ une quinzaine de mois. Rappelons que l'étude d'opportunité est le point clé pour démarrer le projet. Elle rassemble toutes les caractéristiques, besoins, recommandations, problématiques, etc. pour parfaire le projet.

De plus, à la suite d'une deuxième inspection, la structure du pont ne s'est pas détériorée. Les pièces abîmées qui seront à changées sont présentement transmises aux plans et devis, afin d'être construites au printemps. Elles seront installées cet été. Suite à ces réparations, la capacité de charge du pont reviendra donc à la normale.

Subvention municipale

Nous vous offrons la possibilité de vous procurer une analyse d'eau, au coût de 30 \$ (après la subvention municipale de 30 \$), au bureau municipal. Une subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2021.

